

PRÉSERVATION ET MISE EN VALEUR

DU PAYSAGE ET DE L'ENVIRONNEMENT

- ZONE RÉSERVÉE À L'AMÉNAGEMENT D'UNE ZONE DE LOISIRS (intégration d'ouvrages de gestion des eaux pluviales)
- ZONE NATURELLE
- ZONE NATURELLE INONDABLE
- BOISEMENTS

SITES D'EXPLOITATION AGRICOLE

- Sièges pérennes contenant une installation classée pour la protection de l'environnement

OCCUPATION DU SITE

- Parc éolien en cours

ZONES URBANISÉES

DÉVELOPPEMENT URBAIN À DOMINANTE RÉSIDENTIELLE

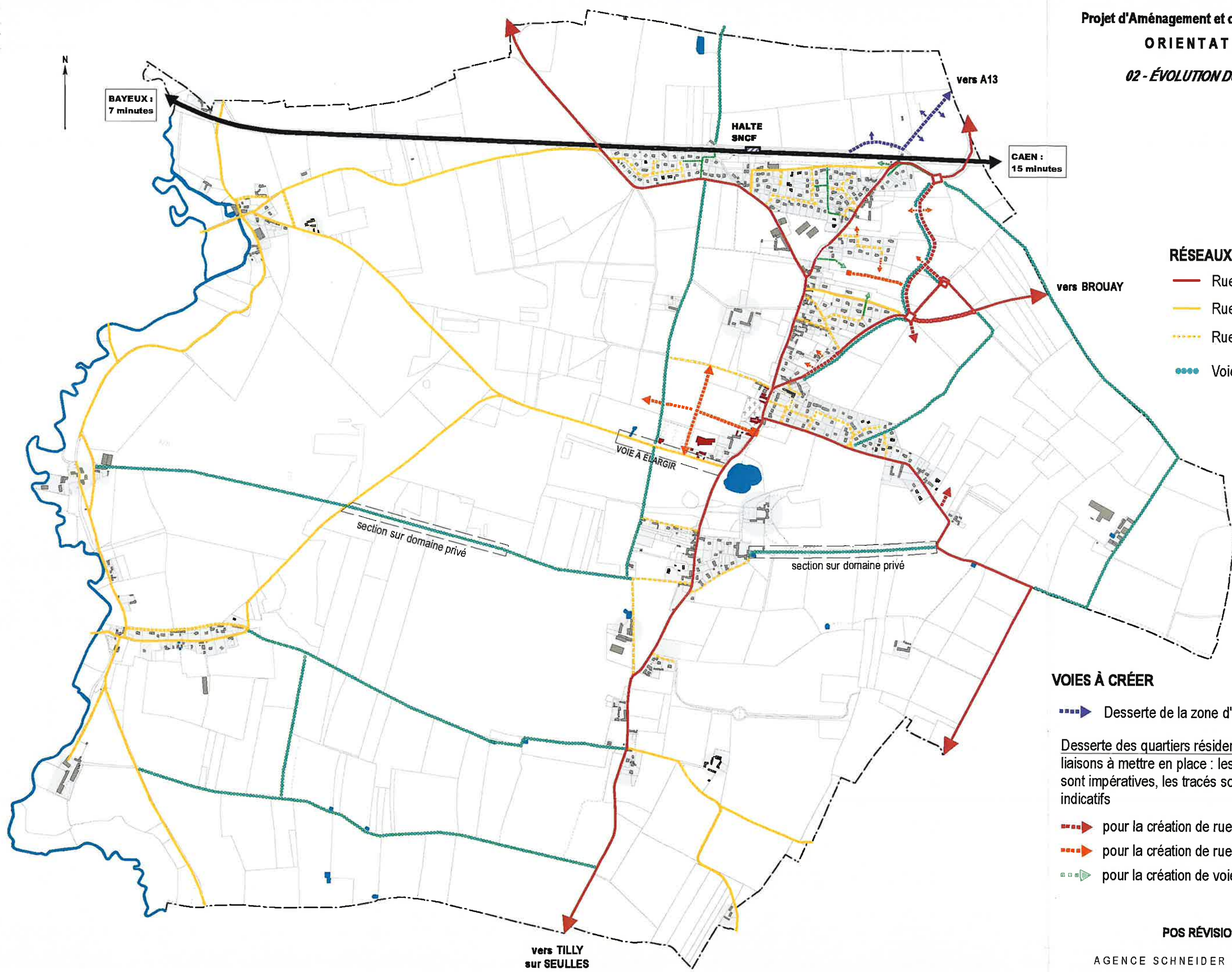
- TERRAINS URBANISABLES AU SEIN DE LA ZONE URBANISÉE
- DÉVELOPPEMENT 1ère PHASE
- DÉVELOPPEMENT 2ème PHASE
- SECTEURS RÉSERVÉS AUX ÉQUIPEMENTS PUBLICS

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- DÉVELOPPEMENT À MOYEN TERME (en fonction du développement de l'activité ferroviaire)

secteur en cours de densification sur la commune de CRISTOT

Projet d'Aménagement et de Développement Durable
ORIENTATIONS GÉNÉRALES
 02 - ÉVOLUTION DU RÉSEAU DE DESSERTE



- RÉSEAUX EXISTANTS**
- Rues principales
 - Rues secondaires
 - Rues tertiaires
 - Voies rurales / Voies vertes

- VOIES À CRÉER**
- Desserte de la zone d'activités
- Desserte des quartiers résidentiels :
 liaisons à mettre en place : les liaisons sont impératives, les tracés sont indicatifs
- pour la création de rues principales
 - pour la création de rues secondaires
 - pour la création de voies vertes

